

Vers le référendum provincial sur le statut du Québec

pond aux premiers mois de 1979, année présumée du référendum québécois.

Le premier ministre du Canada a créé, second élément du dispositif mis en place, un nouveau département ministériel: un ministère d'Etat chargé des relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements



M. Claude Morin, ministre québécois des affaires intergouvernementales.

provinciaux. M. Trudeau a confié ce poste à l'un de ses plus proches collaborateurs, M. Marc Lalonde, député du Québec, qui fut pendant longtemps ministre de la santé.

Un référendum fédéral?

Dans le message inaugural qui ouvre traditionnellement toute session parlementaire, le premier ministre annonçait, le 18 octobre, que le gouvernement soumettrait au Parlement, au cours de la session, «un ensemble de propositions ayant trait à la Constitution du Canada». «Elles porteront notamment, a-t-il ajouté, sur l'essence de la fédération canadienne et ses objectifs, sur certaines libertés, certains droits fondamentaux et sur certains éléments de la formule fédérative qui importent à son bon fonctionnement». Le premier ministre exprimait l'espoir que ces propositions «susciteront la mise

4. L'option défendue par le Parti québécois, la «souveraineté-association», est celle de l'indépendance politique et de l'association économique avec les provinces restées canadiennes.

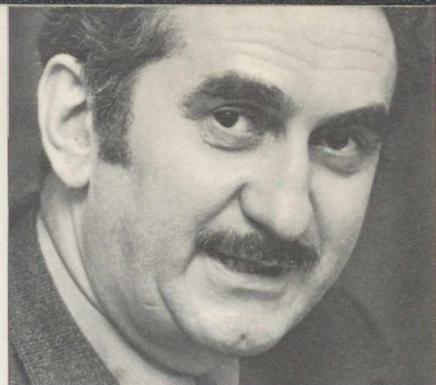
5. M. Trudeau a dit, le 31 décembre dernier, que le référendum était «plutôt un outil contre-offensif, une méthode qui s'inscrit mal dans le processus parlementaire et que nous utiliserions à contrecœur».

en place d'un mécanisme de révision constitutionnelle» d'où sortira «un nouveau fédéralisme».

Le lendemain même de l'ouverture de la session parlementaire, M. Trudeau faisait connaître l'intention de son gouvernement de se doter lui aussi d'une «loi sur le référendum» de façon à «ne pas être démunie devant le référendum que tiendra le gouvernement du Québec». Précisant son projet, M. Trudeau a dit par la suite qu'un référendum pourrait servir à consulter les provinces sur leur éventuelle association économique à un Québec séparé, formule préconisée par le Parti québécois (4), ou encore constituer un «contre-référendum» si le référendum québécois se déroulait dans des conditions contestables ou si la ou les questions posées étaient ambiguës (5).

Le rapport des forces

De nombreux sondages d'opinion effectués avant et depuis les élections qui ont porté au pouvoir le Parti québécois permettent de préciser le rapport actuel des forces. En novembre dernier, on a demandé à un échantillon représentatif des électeurs québécois ce qu'ils pensaient d'un Québec «pays indépendant qui ne serait plus une province canadienne»: 68 p. 100 s'y sont déclarés opposés et 15 p. 100 favorables (17 p. 100 sans opinion). Ces résultats ont confirmé ce qu'avaient montré, au cours des mois précédents, huit autres sondages: l'option de l'indépendance n'avait obtenu que deux fois, sur des échantillons de petite taille, un pourcentage égal ou supérieur à 20. Il est vrai que si, au projet de souveraineté politique, on ajoutait la notion d'association économique avec le Canada, la «souveraineté-association», les pourcentages

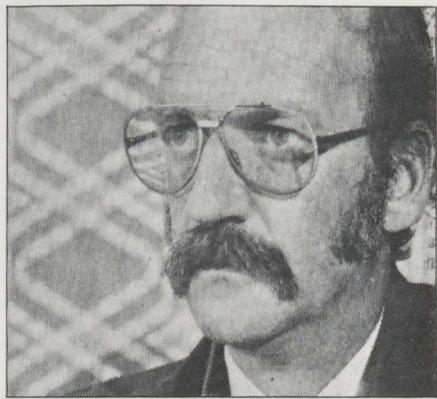


M. Jean-Luc Pépin, coprésident de la commission fédérale sur l'unité canadienne.

se situaient alors entre 26 p. 100 et 38 p. 100. Mais la question était généralement posée en des termes qui prenaient pour acquise la possibilité d'une association économique. Or, une telle association ne peut dépendre de la volonté d'un seul partenaire. On a tenté de surmonter la difficulté en demandant aux personnes interrogées de préciser si elles seraient en faveur de la «souveraineté-association» même dans le cas où elles n'auraient pas la certitude que l'association économique pourrait être obtenue. Les 26 p. 100 de partisans de la «souveraineté-association» sont alors tombés à 11 p. 100.

En novembre dernier, Radio-Canada a réalisé un sondage sur un échantillon représentatif des électeurs québécois en leur posant la question suivante: Parmi les quatre options constitutionnelles – statu quo, fédéralisme renouvelé, souveraineté-association, indépendance – à laquelle êtes-vous le plus favorable? Les réponses ont accordé 18 p. 100 au statu quo, 42 p. 100 au fédéralisme renouvelé, 19 p. 100 à la souveraineté-association, 11 p. 100 à l'indépendance (sans réponse: 10 p. 100).

Peu de personnes interrogées se déclarent donc en faveur du statu quo, mais le gouvernement québécois aura cependant, comme l'a écrit un observateur averti, «une forte côte à remonter pour faire prévaloir son point de vue: dès qu'on évite les ambiguïtés, la tendance de l'opinion est claire et stable». Dans la perspective du référendum, les représentants de la plupart des forces qui militent en faveur du maintien du Québec dans la confédération canadienne se sont réunis en décembre dernier à Montréal pour créer une sorte de front commun. Les fédéralistes du Québec espèrent pouvoir élaborer un texte qui exprimera le besoin de changement et l'esquisse d'un fédéralisme renouvelé.



M. Robert Burns, ministre d'Etat québécois à la réforme électorale et parlementaire.